



N°2019/26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 NOVEMBRE 2019

OBJET :  
DÉCISION MODIFICATIVE N° 1  
BUDGET PRIMITIF 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq novembre, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le vingt novembre 2019, se sont réunis à vingt heures trente minutes en la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien GUIBOUT, Maire,

Étaient présents : Damien GUIBOUT, Valérie PIERRES, Florence ALLIOT-BERCHICHE, Marc SIMONNEAUX, Maurice PERRAULT, Evelyne PETIT, Gontran de VILLELE

Étaient absents : Eric CUENOT, Thierry CORBEL, Bérénice RAMBAUD.

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Valérie PIERRES

EN EXERCICE : 10

PRÉSENTS : 7

VOTANTS : 7

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 qui dispose que le Conseil municipal peut déléguer une partie de ses attributions au Maire,

**Conformément** à l'instruction M14, la régularisation d'affectations comptables de procéder à des décisions modificatives ou des transferts de crédits.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,**

**AUTORISE** le transfert de crédit par Décision Modificative n°1

FONCTIONNEMENT DÉPENSES				
Chapitre 022 (réel)				
Article		Budgétisé	DM	Total
022	Dépenses imprévues	0 €	+ 3 000,00 €	3 000,00 €
FONCTIONNEMENT RECETTES				
Chapitre 42 (ordre)				
Article		Budgétisé	DM	Total
722	Immobilisations corporelles	0 €	+ 3 000,00 €	3 000,00 €
INVESTISSEMENT DEPENSES				
Chapitre 40 (ordre)				
Article		Budgétisé	DM	Total
2128	Autres agencements et aménagement de terrains	0 €	+ 1 500,00 €	1 500,00 €
2315	Installations matériel et outillage techniques	0 €	+ 1 500,00 €	1 500,00 €
Chapitre 23 (réel)				
Article		Budgétisé	DM	Total
2315	Installations matériel et outillage techniques	1 317 686 €	- 3 000,00 €	1 314 686 €

Le Maire  
Damien GUIBOUT